

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL1003

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 27

I. - Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« *b*) Cet alinéa est complété par les mots : »du présent article. »

II. - En conséquence :

1° Substituer à l'alinéa 17 l'alinéa suivant :

« 2° Le dernier alinéa de l'article L. 1425-2 est ainsi modifié : »

2° Insérer, après l'alinéa 17, la phrase suivante :

« *a*) La première phrase est ainsi rédigée : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.